

**Arrêté fixant la composition du jury d'admission pour le recrutement interne
d'ingénieurs de recherche – Responsable de la gestion financière et comptable**

ACADÉMIE DE LILLE - SESSION 2026

**LA RECTRICE DE RÉGION ACADÉMIQUE DES HAUTS-DE-FRANCE
LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE LILLE
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS**

- Vu Le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu L'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu L'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu L'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours d'ingénieurs de recherche ;
- Vu L'arrêté du 31 mars 2026 fixant les dates et modalités d'organisation du recrutement d'ingénieurs de recherche BAP J dans l'académie de Lille, au titre de l'année 2026 ;
- Vu Les propositions de la présidente de jury ;

ARRÊTE

Article 1 : Le jury du recrutement par la voie interne d'ingénieurs de recherche, BAP J, emploi-type responsable de la gestion financière et comptable, est constitué comme suit :

Présidente

Madame Zohra YAHIAOUI
Secrétaire générale adjointe

Rectorat d'Amiens (80)

Expert

Monsieur Daniel SANNIER
Attaché d'administration hors classe

Université de Caen-Normandie (14)

Membre titulaire du jury

Madame Julia HAYE
Ingénieure de recherche

GIP Forinval d'Amiens (80)

Article 2 : Madame la responsable du service interacadémique des concours administratifs, techniques, sociaux et de santé est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 17 juillet 2026

Sophie BÉJEAN

